

APPRENDRE À CONNAÎTRE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ICANN



Qu'est-ce que le Conseil d'administration de l'ICANN et que fait-il ?

Le Conseil d'administration de l'ICANN est un groupe de représentants de la communauté de l'ICANN. Il assure le contrôle stratégique de l'organisation ICANN, en veillant à ce qu'elle agisse dans le cadre de sa mission, de manière efficace, efficiente et éthique. Le Conseil d'administration examine et supervise les recommandations de politiques formulées par la communauté.

Comment fonctionne le Conseil d'administration de l'ICANN ?

Conformément aux statuts constitutifs, le Conseil d'administration de l'ICANN approuve les politiques de la communauté et demande à l'ICANN de les mettre en œuvre. Les administrateurs agissent dans ce qu'ils estiment être le meilleur intérêt pour la communauté mondiale. Le Conseil d'administration rend ses décisions à travers des résolutions, dont les fondements sont communiqués de manière ouverte et transparente.

Quelle est la composition du Conseil d'administration de l'ICANN ?

Les membres sont sélectionnés au sein de la communauté par leurs homologues selon une approche ascendante. Le Conseil d'administration est composé de 16 administrateurs et 4 agents de liaison sans droit de vote, issus de différentes régions géographiques et disposant d'une expertise en lien avec la mission de l'ICANN.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR LES ORGANISATIONS DE SOUTIEN (SO) :

Chacune des trois SO nomme deux administrateurs :

Organisation de soutien à l'adressage (**ASO**)

Organisation de soutien aux extensions géographiques (**ccNSO**)

Organisation de soutien aux extensions génériques (**GNSO**)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR LES COMITÉS CONSULTATIFS (AC) :

L'ALAC nomme un administrateur, et chacun des autres AC nomme un agent de liaison sans droit de vote.

Comité consultatif At-Large (**ALAC**)

Comité consultatif gouvernemental (**GAC**)

Comité consultatif du système des serveurs racine (**RSSAC**)

Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (**SSAC**)


PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ICANN

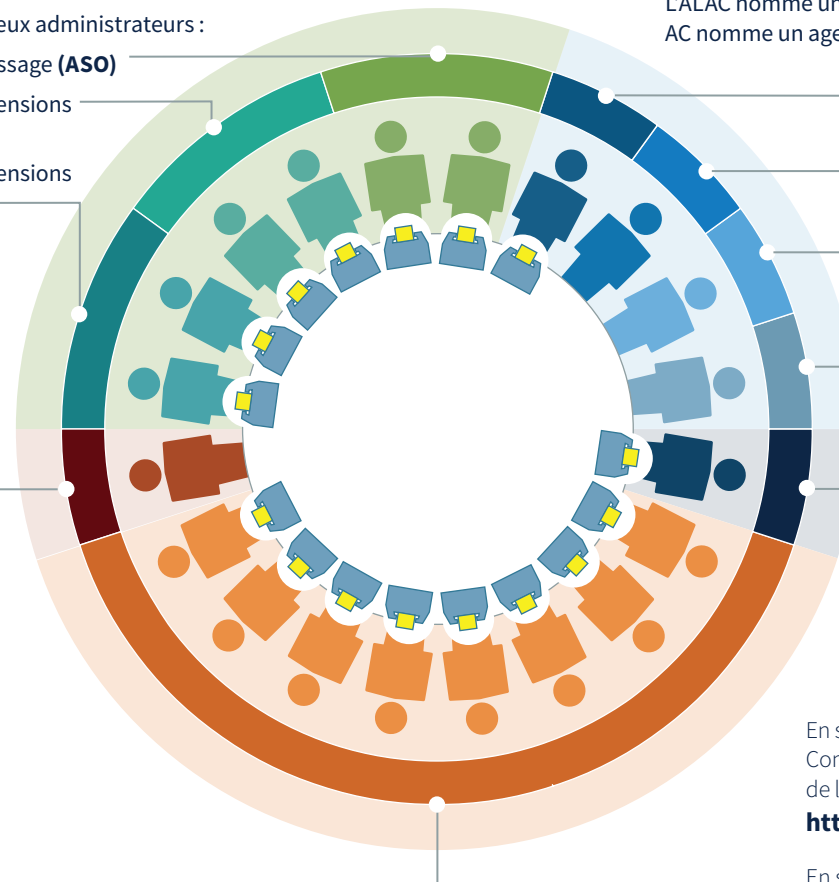
ADMINISTRATEUR NOMMÉ PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DE GÉNIE INTERNET (IETF) :

L'IETF nomme un agent de liaison sans droit de vote.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR LE COMITÉ DE NOMINATION (NomCom) :

Le NomCom pourvoit huit sièges.

 MEMBRES AYANT DROIT DE VOTE



En savoir plus sur les membres du Conseil d'administration actuel de l'ICANN sur :
<http://go.icann.org/board>

En savoir plus sur le règlement intérieur du Conseil d'administration de l'ICANN sur :
<http://go.icann.org/boardbylaw>



DIVERSITÉ GÉOGRAPHIQUE

Il ne peut y avoir plus de 5 membres ayant droit de vote issus d'une même région. Il ne peut y avoir 2 membres ayant droit de vote appartenant à la même organisation de soutien et issus de la même région. Le Comité de nomination (NomCom) doit veiller à ce qu'il y ait au moins un administrateur avec droit de vote provenant de chacune des régions.



DROIT DE VOTE

Tous les membres participent aux réunions, discussions et délibérations du Conseil d'administration, mais les quatre agents de liaison sans droit de vote ne peuvent pas participer aux votes officiels.



COMITÉ DE NOMINATION

Le Comité de nomination (NomCom) est chargé de pourvoir un certain nombre de sièges pour le Conseil d'administration de l'ICANN, l'ALAC et les conseils de la ccNSO et de la GNSO.



MANDATS

Les membres ayant droit de vote ont un mandat échelonné de trois ans et ne peuvent pas exercer plus de trois mandats consécutifs.



CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les administrateurs et les agents de liaison présentent chaque année des déclarations faisant état de tout lien d'intérêt commercial ou autre avec l'ICANN.